

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

Technicien principal 2^{ème} classe

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14 avril 2022

à Vandœuvre les Nancy

Epreuve de étude de cas

Spécialité et/ou option : espaces verts et milieux nat.
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



9547165736

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Question 1

Pôle Environnement et développement durable le 14 avril 2022
ville de Technipole

note explicative
à l'attention de Madame la directrice
objet: stratégie de valorisation des zones humides

Depuis 1900 une grande partie de zones humide a disparue. En effet, 64% des zones humides mondiales sont asséchées.

Or, ces zones présentent de nombreux avantages sur trois grands aspects. Notamment sur la ressource en eau, à savoir que les zones humides permettent d'atténuer les inondations en fonctionnant comme des éponges. Elles vont donc réguler le débit d'un cours d'eau et permettre d'écarter une crue.

Cette eau stockée va être lentement restituée tout en étant filtrée par les bicuits du sol et des végétaux. Le stock d'eau potable sera donc accru.

Les zones humides influent aussi positivement sur la biodiversité et l'environnement. A savoir que ces milieux créent des îlots de fraîcheur fortement appréciés à l'heure du réchauffement climatique.

La qualité de l'air est de ce fait améliorée grâce notamment aux plantes inféodées à ces milieux. Les zones humides jouent un rôle important pour la continuité écologique notamment pour la trame bleue qui concerne l'eau, les sédiments. Et la trame verte pour les amphibiens et la flore, et en accueillant des auxiliaires.

De plus, la qualité de vie humaine est améliorée grâce aux zones humides. Il est prouvé par des études que la santé mentale est améliorée grâce à la proximité de mares, plans d'eau ou encore rivières. L'esthétique apportée par les zones humides plaît aux usagers.

Ces zones appartiennent également en aspect touristique non négligeable.

Afin de protéger et d'aménager les zones humides il est possible de s'appuyer sur le Schéma Régional de Coherence Ecologique. En effet, ce dernier vise à préserver et remettre en état les continuités écologiques, notamment les trames vertes et bleues.

De là, les Schémas de Coherence Territoriale (SCOT) ainsi que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) vont favoriser la protection et l'aménagement des zones humides. Ainsi que favoriser la désimperméabilisation.

Des partenaires comme l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) pourra être intégré au projet. L'agence de l'eau sera également un partenaire clé de part leur expérience dans ce domaine et les aides financières qu'elle peut fournir. Le département ainsi que la région pourront être intégrés.

De plus il paraît primordial d'intégrer les associations locales de protection de l'environnement afin d'ajuster les aménagements.

Enfin, les futurs usagers pourront être associés par le biais d'une démocratie participative. Cela permet d'impliquer les riverains au projet et facilite la communication.

Question 2

Afin d'assurer une bonne intégration de la zone humide à proximité du lotissement il est primordial de recueillir l'avis de la population sur leurs attentes concernant les usages de la zone humide. Cela peut être réalisé par le biais d'un questionnaire édité par le service communication de Technipole. Puis posté sur les réseaux de communication de la ville (site internet, réseaux sociaux, journal de la commune).

De plus, il faudra faciliter l'accès à la zone humide autant que faire se peut. Une zone difficile d'accès rebuterait vite les usagers.

Il faudra créer des traversées de routes extrêmement sécurisées.

La mise en place d'une zone piétonne peut être envisagée.

Un éclairage (tout pour le respect de la trame noire) devra être créé afin de rendre le site accessible au maximum.

L'accès devra être pensé pour les personnes à mobilité réduite.

L'enjeu est de ne pas sanctuariser la zone humide au risque de créer un rejet de la part des futurs

résidents du logement.

Il en découle donc un aspect pédagogique important.

Question 3

Afin d'intégrer les habitants au projet, une méthode structurée devra être appliquée.

Tout d'abord, un comité de pilotage sera créé. Il sera constitué d'élus métropolitains, d'un chef de projet, du Directeur Général des Services, du responsable service communication, de la responsable service espaces verts et milieu naturels.

Ce COPIL aura pour but de donner les grandes lignes du projet. Ainsi que de les valider.

Le service communication élaborera une plaquette expliquant les rôles des zones honorées. Elle sera publiée dans le journal local (presse et dématérialisée) ainsi que sur les réseaux sociaux. Elle sera également à disposition dans les commerces proches de la zone concernée.

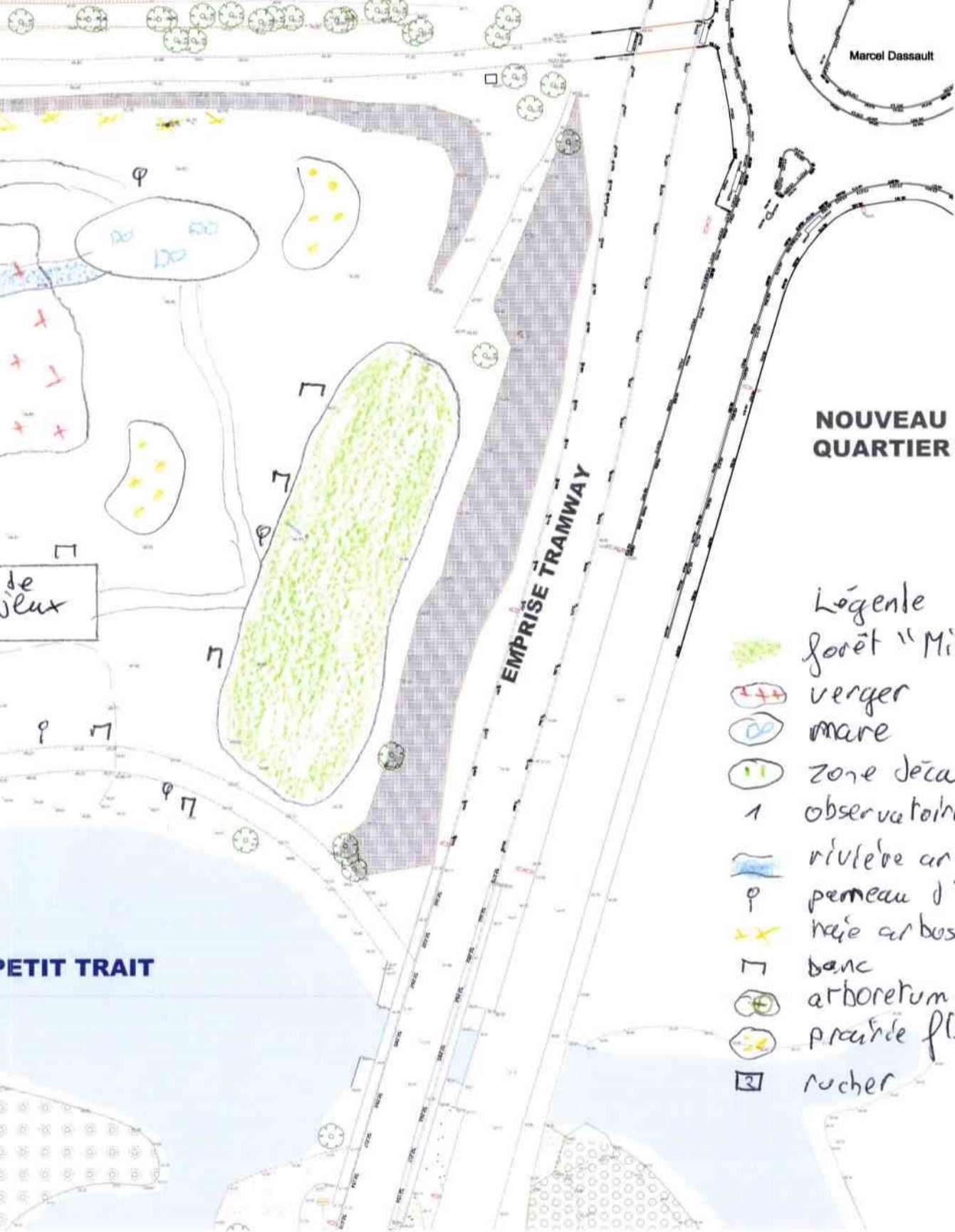
Ensuite, des réunions de quartiers seront animées dans les quartiers alentours. Elles auront pour but de sensibiliser la population et rendre acteurs les citoyens par le biais d'une démocratie participative. A l'issue des réunions, quatre délégués représentant la population seront élus.

Ces délégués seront intégrés à un Comité Technique afin de statuer sur les orientations d'aménagement et de sensibilisation.

ANNEXE C

plans, dont 1 est à rendre avec la copie

GRANDE PLAINES
DE
LA HUETTE

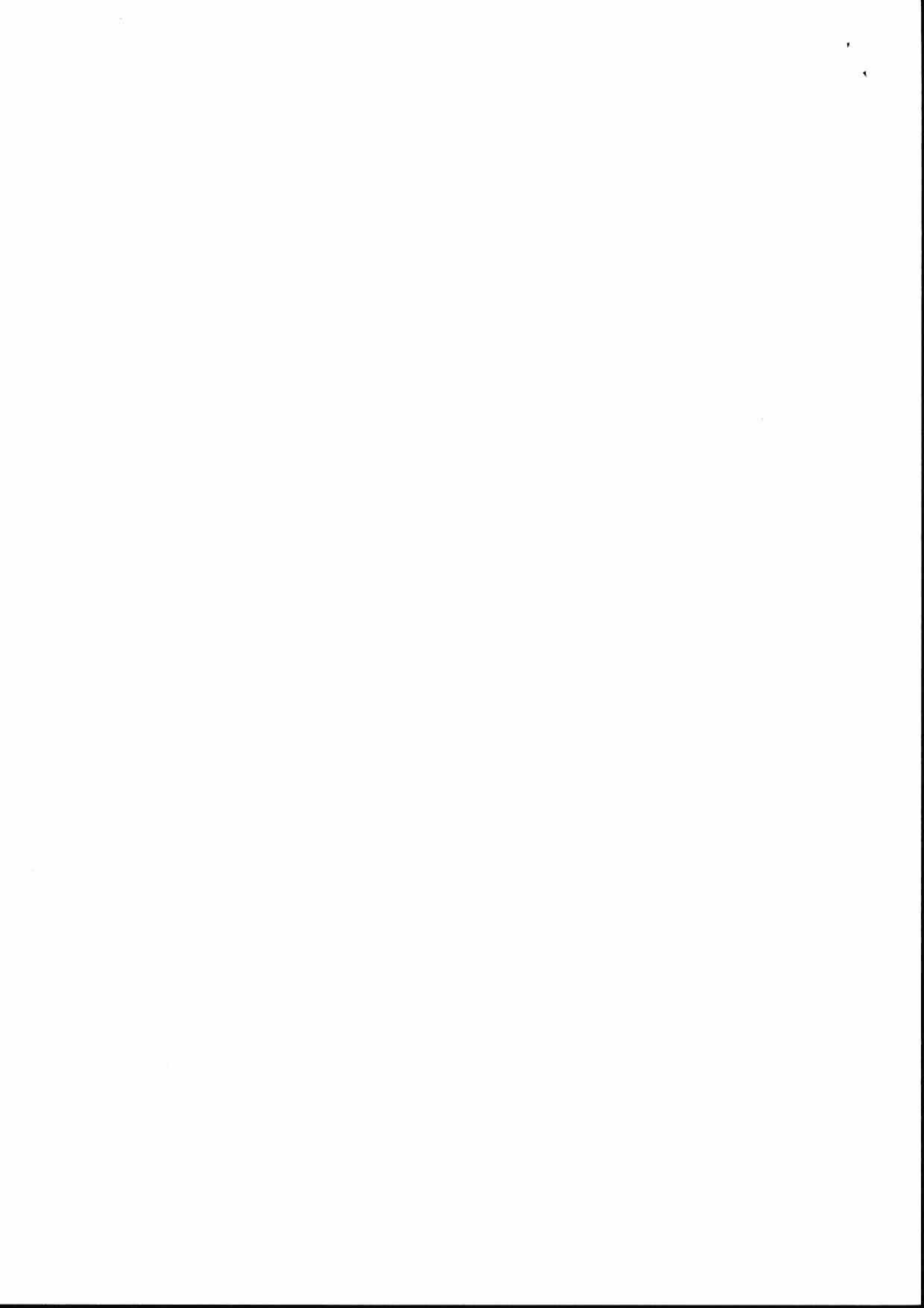


**NOUVEAU
QUARTIER**

Légende

- forêt "Mityachi"
- verger
- mare
- zone décaissée
- observatoire
- rivière artificielle
- panneau d'informations
- haie arbustive épaisse
- banc
- arboretum hygrophile
- prairie fleurie
- rocher







plan fourni en 2 exemp

GRAN

LA



LE P

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TP2

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 14 avril 2022

à Vandœuvre les Nancy

Epreuve de étude de cas

Spécialité et/ou option : espaces verts et milieu nat
(le cas échéant uniquement)

Numéro d'anonymat
Cadr e réservé à
l'administration



9547165736

PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTRE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

Question 4

a/ Le label "Végétal local" est gage de graines ou plants responsables.

Il s'agit d'espèces végétales adaptées au milieu naturel local : hygrométrie, type de sol, pluviométrie, ensoleillement. Leur présence est naturelle et non pas anthropique.

Elles ont donc l'avantage de pousser correctement du moment qu'elles soient judicieusement sélectionnées en fonction de l'habitat visé.

Elles ne concurrencent pas d'autres espèces.

De plus, elles ne demandent pas beaucoup d'entretien, avec une durée de vie non négligeable de 2 à 5 ans.

Ces plantes locales évitent l'importation de plantes exotiques pouvant être invasives et menacer l'écosystème. Comme par exemple l'arbre aux papillons ou la renouée du Japon.

D/ Il est vrai que par souci de libre concurrence, la provenance des végétaux ne doit pas être spécifiée dans les marchés publics.

Or il est possible de stipuler que les végétaux puissent s'adapter facilement et rapidement à leur

milieu d'implantation.

Il est également possible de mentionner que le climat de la plante doit être le même que celui de l'implantation.

De plus un Mémoire Justificatif des Offres peut être fourni aux candidats afin de connaître notamment leur zone de production.

Question 5

A fin de masquer la vue à l'Est du projet une forêt "Mihyami" sera implantée. Développé par un naturaliste japonais, cela consiste à planter à haute densité des essences forestières locales (3 par m^2). Un écosystème forestier se crée donc rapidement. Faune et flore abondante. Respect de la continuité écologique. Elle pourra être implantée par les écoles.

Un réseau de mares sera créé bordée chacune par des héliophytes.

Un verger contenant des essences fruitières variées avec des espèces "oubliées". Des nichoirs seront disposés sur les arbres.

Une aire de jeux enherbée sera aménagée pour les enfants. Les jeux seront en bois local.

De nombreux bancs et poutreaux explicatifs jalonnent les sentiers. Ces derniers sont des platelage-bois afin de laisser s'infiltrer l'eau et rendre accessible le site aux personnes à mobilité réduite.

Un "arboretum" avec strates herbacées, arbustives et arborées constituées de plantes inféodées au milieu aquatique et rivulaire.

Une zone décussée laisse libre. Elle se gorgera d'eau à certaines périodes et évoluera en zone humide naturellement.

Un lieu d'échanges et pédagogique sera implanté avec un ancien fourneau en son centre pour l'aspect patrimonial.

Des prairies fleuries mellifères seront semées -

Une rivière pédagogique crée entre deux mares.

Un observatoire sera créé pour observer l'aquifère.

Le parc pourra être pâturée en fin de saison à l'aide de mouton mis à disposition par la ferme pédagogique.

b/ Pour concevoir les mares il faut d'abord faire un travail de documentation. Lecture d'anciennes cartes pour visualiser si des zones humides ou plans d'eau existaient auparavant.

Egalement réalisé des levées topographiques afin de calculer la profondeur idéale.

Pour la réalisation des travaux le CCAS peut mettre une équipe de travailleurs sociaux à disposition.

La nature du sol déterminera si une bache imperméable devra être disposée.

Une végétation bordent les mares et les noues seront à mettre en place et laisser à certains endroits la végétation s'installer spontanément.

c/ plantes herbacées : joncs, carex

strate arbustives : fusain, saule des vanniers

strate arborée : aulne glutineux, orable sycamore (si absence de chevaux)

La prairie sera semée avec des graines labélisées "prairies mellicoles" et "végétal local" avec une attention particulière pour les mellifères afin que les abeilles butinent.

✓ écopâturage une ou deux fois dans l'année en partenariat avec une ferme pédagogique.